

Projet d'accueil Covid-19 du multi-accueil Trotti'Nous à partir du 25 septembre 2020

Afin d'accompagner l'accueil de l'ensemble des enfants, **le guide ministériel covid-19, modes d'accueil du jeune enfant du 25 septembre 2020** précise pour chacun (assistant maternel, gestionnaire d'établissement d'accueil du jeune enfant, Relais d'assistants maternels, service de PMI) le cadre national de lutte contre l'épidémie de Covid-19.

Il est consultable sur le site: solidarite-sante.gouv.fr et sera transmis par mail aux familles. Toutes ces informations seront également disponibles sur le site de la crèche: trottinous-creche.fr

Afin d'organiser au mieux l'accueil de l'ensemble des enfants à partir du 25 septembre 2020 et pour répondre aux consignes nationales, le multi-accueil Trotti'Nous a élaboré ce projet d'accueil qui pourra faire l'objet d'éventuelles mises à jour.

Le respect par les familles du présent projet d'accueil covid-19 est indispensable à la sécurité des enfants, des familles et du personnel. Il doit donc être lu avec attention et scrupuleusement suivi.

Les gestes barrières à la crèche:

o Distanciation physique

Les règles de distanciation entre adultes – professionnels et parents – doivent être respectées au cours de la journée.

o Port du masque

Le port du masque de protection devient obligatoire pour les professionnelles de jeune enfant exerçant dans la structure, y compris en présence des enfants. En protection complémentaire, le personnel portera une blouse.

Le port du masque pour les enfants est proscrit.

Le port du masque est obligatoire pour les parents et représentants légaux des enfants à l'intérieur de la structure ainsi que pour toute personne extérieure entrant dans le bâtiment.



Vous pouvez montrer à votre enfant ce qu'est un masque en utilisant le jeu « coucou beuh » par exemple ou en porter un de temps en temps. Etant donné que l'équipe portera un masque la journée, cela pourrait aider votre enfant à avoir moins peur à la crèche.

o Le lavage des mains

Les mains des enfants seront lavées très régulièrement, avec de l'eau et du savon et essuyées avec du papier à usage unique:

- à l'arrivée et au départ de l'enfant dans la structure,

- avant et après chaque repas
- avant et après chaque change ou passage aux toilettes
- et dès que cela nous semble nécessaire.

o **Aération des locaux**

La crèche sera aérée au minimum 3 fois par jour pendant 10-15 minutes pour renouveler l'air du bâtiment (matin, midi et soir) et plus si les températures extérieures le permettent.

o **Nettoyage du bâtiment et du matériel**

Les locaux, plans de changes, sanitaires seront nettoyés quotidiennement en fin de journée avec les produits nettoyants habituels. Les jeux utilisés par les enfants seront désinfectés régulièrement (toutes les 48h).

Arrivée et départ des enfants

o **Chez vous, avant de partir à la crèche :**

- Avant d'amener votre enfant à la crèche, assurez-vous qu'il ne présente pas de symptômes pouvant faire penser au covid-19, les signes évocateurs ont été précisés :



Infection respiratoire aigüe avec ou sans fièvre
Ou manifestations cliniques suivantes de **survenue brutale** :

- **Fatigue générale inexplicée**
- **Douleurs musculaires**
- **Maux de tête**
- **Perte d'odorat sans rhinite associée**
- **Perte du goût**
- **Altération de l'état général**
- **Diarrhée**
- **Fièvre isolée chez l'enfant de moins de 3 mois.**

L'enfant présentant un seul ou plusieurs des signes évocateurs de covid-19 ne peut être accueilli ou confié.

- Lavez-vous les mains ainsi que celles de votre enfant avant de quitter votre domicile (privilégiez le savon. Le gel hydro-alcoolique étant déconseillé aux enfants en raison de son risque d'ingestion).

o **A la crèche :**

Le portillon d'entrée de la crèche ainsi que le portail se situant près de l'école Prévert resteront ouverts afin d'éviter toute manipulation des poignées.

La circulation sera fléchée au sol et se fera de la manière suivante:

- l'entrée des familles aura lieu au niveau du portail
- la sortie par le portillon habituel

A votre arrivée, désinfectez-vous les mains avant de faire le code d'entrée. Désinfectez vos mains de nouveau en entrant dans la structure (sonnez si vous ne connaissez pas le code d'entrée).

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur pour les parents ou adultes amenant ou venant récupérer leur enfant à la crèche. L'entrée des familles étant très petite à Trotti'Nous, nous demandons aux familles qu'il n'y ait qu'un seul parent pour accompagner l'enfant à son arrivée ou à son départ. Chaque parent s'efforce de respecter à tout moment une distance d'un mètre avec les professionnelles et les autres parents. Au-delà de deux parents présents dans l'entrée, il est préférable d'attendre à l'extérieur son tour.

Les moments de jeux

L'organisation des activités et temps de jeux pourra se faire comme habituellement. Dès que le temps nous le permettra les enfants pourront jouer en extérieur (terrasse ou jardin). Pensez à adapter la tenue de votre enfant en fonction de la météo.

Le repas et la sieste

Le repas sera toujours livré par API. Il pourra se dérouler comme habituellement, il n'y a plus de distance d'un mètre entre les enfants.

La sieste pourra se dérouler comme avant le confinement. Les enfants retrouveront leur lit habituel.

Le doudou et la tétine

Dans la mesure du possible, un doudou ainsi qu'une tétine resteront à la crèche. Le doudou doit être lavé très régulièrement, environ toutes les 48h, il est donc plus aisé pour la structure que pour les familles de s'en charger : nous pouvons le laver en dehors de l'accueil de l'enfant.

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateur du covid-19 :



Infection respiratoire aigüe avec ou sans fièvre
Ou manifestations cliniques suivantes de **survenue brutale** :

- **Fatigue générale inexplicée**
- **Douleurs musculaires**
- **Maux de tête**
- **Perte d'odorat sans rhinite associée**
- **Perte du goût**
- **Altération de l'état général**
- **Diarrhée**
- **Fièvre isolée chez l'enfant de moins de 3 mois.**

Les parents seront immédiatement appelés et devront venir rechercher leur enfant dans les meilleurs délais (maximum 1h).

L'enfant sera isolé des autres enfants en attendant son retour à la maison (à plus d'un mètre des autres enfants). Le 15 sera appelé en cas d'urgence notamment en cas de difficultés respiratoires.

Sauf dans les cas d'urgence, il est recommandé de consulter un médecin lorsque l'enfant demeure symptomatique au bout de 3 jours.

Lorsque les symptômes évocateurs de la covid-19 durent moins de 3 jours ou lorsque le médecin consulté n'a pas identifié l'enfant comme « cas possible », l'enfant peut être à nouveau accueilli après la disparition des symptômes et signes cliniques banaux évoquant une infection automno-hivernale.

Important :

- Dans l'attente d'un avis médical, l'enfant symptomatique ne peut être accueilli, l'accueil de l'enfant sera suspendu de manière préventive.

- Le retour à la crèche sera possible :
 - Dès que les parents signalent un résultat négatif du test RT-PCR, si celui-ci a été prescrit par un médecin.
 - Dès que les parents signalent que le médecin consulté a écarté la suspicion de Covid-19
 - Après la disparition des signes cliniques banaux évoquant une infection automno-hivernale si les symptômes ont duré moins de 3 jours ou si, après consultation d'un médecin, l'enfant n'a pas été identifié comme « cas possible » ou qu'un test RT-PCR ne lui a pas été prescrit.

- Une attestation sur l'honneur sera demandée aux parents pour permettre le retour de leur enfant dans la structure (un modèle vous sera fourni à la crèche).

En cas de test positif, les parents devront obligatoirement en informer la crèche afin que la crèche puisse dresser la liste des personnes « contact à risque » potentielles afin de pouvoir prévenir les professionnelles et parents des autres enfants pré-identifiés comme contacts à risque potentiel.

Lors des échanges avec le médecin ou la plateforme covid-19 de l'assurance maladie, le parent veille à préciser que l'enfant est accueilli dans une crèche.

Si une professionnelle ou un enfant s'avérerait positif au test, l'accueil de la professionnelle ou de l'enfant sera suspendu pendant 7 jours calendaires.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) est automatiquement alertée par la plateforme Covid-19 de l'Assurance Maladie dès la détection d'un premier cas. Des démarches de contact-tracing seront entreprises par l'Agence Régionale de Santé et les plateformes Covid19 de l'Assurance Maladie.

Une suspension temporaire, partielle ou totale de l'accueil dans l'établissement pourra être décidée par les autorités compétentes.

L'ensemble du matériel qui aura été en contact avec l'enfant sera minutieusement désinfecté, les locaux aérés, nettoyés et désinfectés.

Les parents jouent un rôle clef dans l'effort collectif pour tenir l'épidémie sous contrôle. Pour protéger les enfants et les professionnels, les parents sont appelés à respecter les consignes suivantes :

- Venir récupérer son enfant sans délais en cas d'apparition de symptômes de la Covid-19 ;
- Sauf en cas d'urgence, consulter un médecin lorsque son enfant conserve des signes évocateurs de la Covid-19 au bout de trois jours ;
- Ne pas confier son enfant et respecter la mesure d'isolement :
 - S'il présente des signes évocateurs de la Covid-19 ;

- Si un test de dépistage lui a été prescrit, même en l'absence de symptômes et attente du résultat ;
- Si le médecin consulté l'a identifié comme « cas possible » ;
- S'il est testé positif à la Covid-19 ;
- S'il est identifié comme « contact à risque »
- Informer immédiatement le mode d'accueil en cas de :
 - Apparition de signes évocateurs de la Covid-19 ;
 - Résultat positif à un test de dépistage RT-PCR ;
 - Identification de l'enfant comme « cas possible » par le médecin consulté ;
 - Identification de l'enfant comme « contact à risque ».
- Se tenir à la disposition des équipes en charge du contact-tracing ;
- Fournir une attestation sur l'honneur à la demande de l'établissement.

Le non respect du projet d'accueil pourra entrainer la non-acceptation de l'enfant dans la structure.

Nom et prénom de l'enfant :

Date:

Signature des parents
précédée de la mention « lu et approuvé »